

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 7 janvier 2021

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve des examens professionnels d'avancement au grade de classe supérieure et au grade de classe exceptionnelle du corps des technicien(ne)s de recherche du ministère chargé de la culture ;

Vu Arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Faisl BOUSTA, ingénieur de recherche de 2ème classe, responsable du pôle scientifique microbiologie du laboratoire de recherche des monuments historiques, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Florence MOUSSET, Ingénieur d'études, responsable de la gestion des biens archéologiques mobiliers et des archives des fouilles archéologiques, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, Service régional de l'archéologie.

- Monsieur Guillaume ERTAUD, technicien de recherche de classe exceptionnelle, responsable de la Cellule TICE (technologies de l'information de la communication pour l'enseignement), école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Florence MOUSSET.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 janvier 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line that ends in a small hook.

Denis DECLERCK